

## Commune de Saint-Georges d'Oléron - « La Nouette » :

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles de prairie de marais sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Prairie naturelle enfrichée
Usage exigé :	Pâturage (bovin ou équin) (la fauche n'est pas proscrite mais techniquement très difficile)
Surface totale :	3,7477 ha de surface totale - 2 ha de bosse
Type de mise à disposition :	<p>Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 3 ans.</p> <p>La mise à disposition de 3 ans s'explique par le fait que certaines parcelles de l'ilot proposé, ont été diagnostiquées comme ayant un potentiel pour une production salicole. Pour étudier plus précisément cette possibilité une étude complémentaire est nécessaire.</p> <p>En fonction du résultat, le Conservatoire du littoral se réservera le droit d'ouvrir ces parcelles à un projet salicole dans le futur. A l'heure actuelle un usage agricole (pâturage notamment) est adapté à l'entretien de ces bosses de marais.</p>
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale

### Résumé des principaux engagements à respecter :

- Maintien en prairie naturelle: Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pas de pâturage hivernal.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique.
- Pas de construction d'édifice, il est interdit d'introduire des espèces végétales extérieures.
- Pas d'affouragement (pas d'apport de foin sans autorisation préalable par le Conservatoire du littoral).
- Pas de modification des éléments paysagers (fossés, haie,...), pas de drainage ou de modification du fonctionnement hydraulique.
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Conservatoire du littoral.
- Entretien annuel de la prairie (par fauche et/ou pâturage).
- Il est interdit d'exercer toute activité agricole dérivée (ayant un lien direct ou indirect avec l'activité agricole), (ex : vente, visites, dégustation, balades, hébergement...)
- Il est interdit d'écobuer ou de mettre le feu aux parcelles
- Il est interdit de déposer des tas de débris de quelque nature que ce soit (végétaux, gravats, bois...) sur les parcelles.
- Il est interdit de réaliser tout semis sur les parcelles.
- Maintien de la végétation présente au bord des mares et conservation des bassins ou mares en eau douce et des bassins saumâtres.

- Si usage de fauche : Faucher après le 15 juin de chaque année.
- Gestion de l'embroussaillage : la gestion des refus se fait par intervention mécanique en période automnale ou estivale, en dehors de la période allant du 15 avril au 15 juin.

**Contraintes particulières:**

- Abreuvement: Le site ne bénéficie que temporairement et ponctuellement de points d'eau douce, l'amenée d'eau aux animaux sera à prévoir.

*(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)*

**Localisation, Accès :**

**Se référer aux cartes en Annexes.**

*L'accès de la parcelle est possible depuis le passage par une propriété voisine, l'accès n'est pas directement lié à une voie d'accès.*

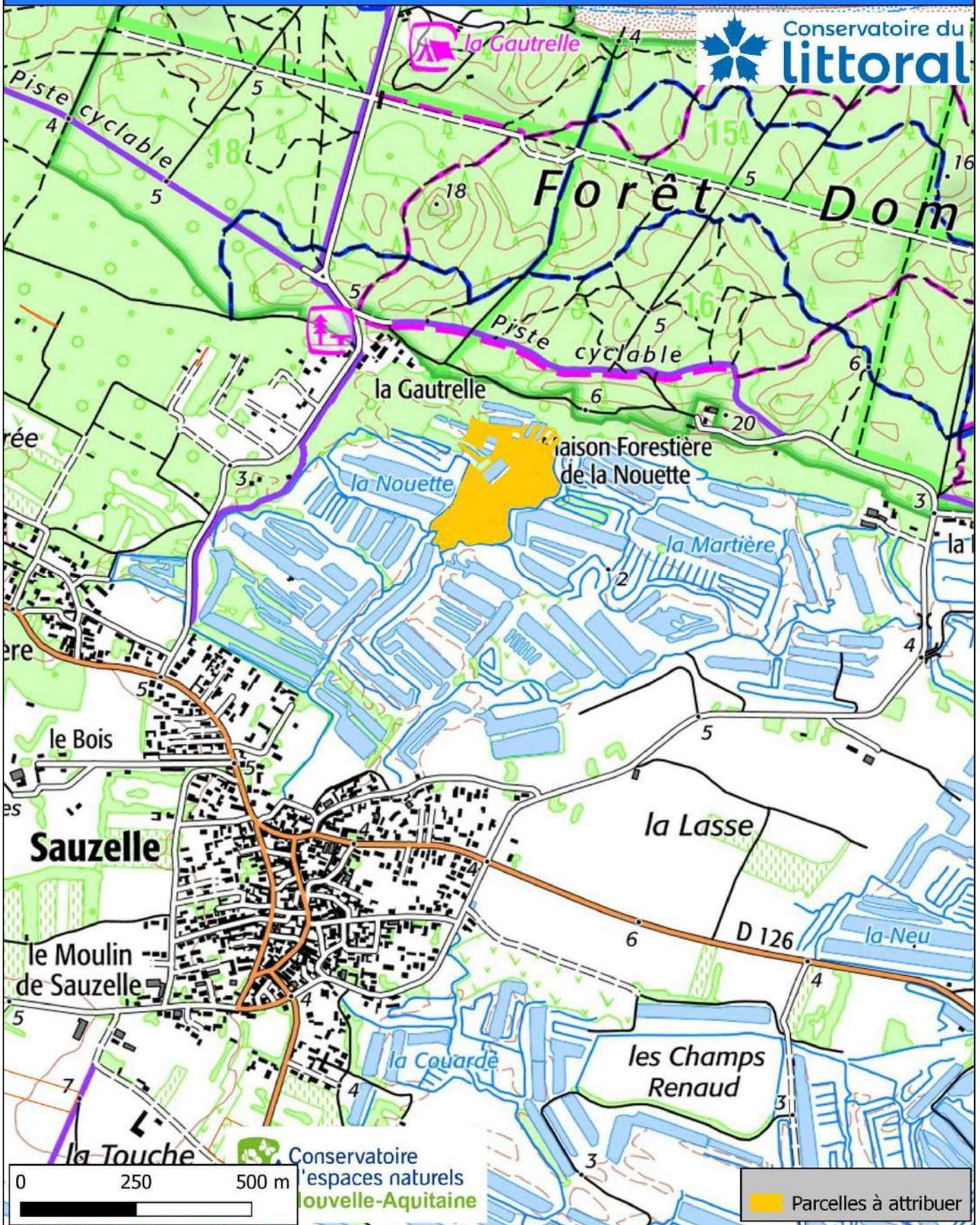
**Références des parcelles à attribuer :**

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface en ha
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	396	0,2370
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	397	0,0400
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	398	0,0270
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	399	0,1850
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	407	0,0407
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	409	0,0409
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	460	0,0460
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	461	0,0461
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	465	0,0465
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	548	0,2305
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	549	0,2980
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	550	0,5527
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	551	0,1318
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	552	0,1689
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	553	0,7305
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	554	0,3422
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	555	0,0915
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	556	0,0178
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	557	0,0537
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA NOUETTE	BP	560	0,4209
<b>Surface :</b>				<b>3,7477 ha</b>

**Total des Surfaces : 3,7477 ha - dont 2 ha de bosse**

# Carte de localisation :

Marais d'Oléron - 17.815  
Communes de Saint-Georges d'Oléron " La Nouette"





## Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

**Jérôme POHU**  
**Service développement économique - Agriculture Durable**  
**Communauté de Communes de l'île d'Oléron**  
**59 Route des Allées**  
**17310 Saint Pierre d'Oléron**  
Ou par mail à l'adresse  
**agriculture@cdc-oleron.fr**

**Date limite de réception des candidatures le 26/04/2023 à 17h**

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

<b>Au sujet de votre dossier de candidature:</b>	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie &amp; Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
<b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:</b>	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaitee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p> 